



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

terrorisme

Question écrite n° 1838

Texte de la question

Mme Martine Aurillac souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les difficultés qui découlent du maintien en vigueur du plan Vigipirate. La mise en place du plan Vigipirate, à la suite des dramatiques et odieux attentats perpétrés à Paris et à Villeurbanne, avait pour objectif essentiel de prévenir ce type d'actions terroristes. Celle-ci a impliqué, à Paris, la fermeture d'un très grand nombre de poubelles ainsi que des conteneurs à verre. Ces fermetures ont eu pour conséquences de rendre plus difficile le travail quotidien des services de la propreté de la ville de Paris, entraînant ainsi la dégradation de l'image de notre capitale, notamment pour les millions de touristes étrangers qui parcourent nos rues chaque année. D'autre part, le plan Vigipirate a également eu pour conséquence la stérilisation d'un très grand nombre de places de stationnement aux abords des bâtiments officiels mais également d'écoles et de tous les lieux recevant du public. Ceci provoque d'ailleurs d'importantes difficultés pour les riverains de ces établissements. Tout en étant consciente de l'enjeu très important de maintenir ce plan afin de préserver des vies humaines, elle souhaiterait savoir si l'évolution de la conjoncture internationale justifie toujours le maintien de ce plan ou, dans le cas contraire, s'il serait possible de prévoir progressivement son allègement.

Texte de la réponse

Il est précisé à l'honorable parlementaire en réponse à sa question que les difficultés auxquelles sont confrontés les Parisiens depuis la mise en place du plan Vigipirate sont connues des services de la préfecture de police. Un allègement de ce plan ne peut être envisagé dans l'immédiat, compte tenu du contexte international. Les périmètres de sécurité autour des établissements scolaires et des crèches sont conservés et les arrêtés d'interdiction de stationnement sont maintenus. Toutefois, quelques aménagements locaux pourront être opérés en concertation avec les chefs d'établissements scolaires. A terme, la Ville de Paris réalisera progressivement des aménagements de voirie qui se substitueront aux barrières mobiles de police. En ce qui concerne les nuisances liées à l'obturation des réceptacles à déchets, je puis vous préciser que des colonnes à verre et des caissons mobiles à encombrants pourront être réinstallés avec l'accord des commissaires d'arrondissement sur les voies situées à l'écart des principaux flux de circulation. Certaines corbeilles à déchets pourront être rouvertes selon les mêmes modalités. La Ville de Paris installera à titre expérimental 1 500 poubelles transparentes de type Citec et quelques poubelles anti-déflagration dans les sites les plus touristiques de la capitale : tour Eiffel, Notre-Dame, Trocadéro. Au 16 juillet 1997, l'état du parc en réceptacles de propreté et en colonnes à verre est le suivant : 8 004 réceptacles obturés ou déposés, soit 44 % du parc total ; 493 colonnes à verre déposées, soit 46 % du parc total. Des instructions ont été récemment données aux commissaires de police, afin qu'ils reprennent contact avec les responsables locaux de la propreté de Paris et examinent les adaptations possibles.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1838

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 août 1997, page 2522

Réponse publiée le : 1er septembre 1997, page 2793